

Centre de Documentation et d'Information

Enseignantes Documentalistes :

Mme Carine Taulier
Mme Isabelle Grout

Esidoc accessible sur
<http://0500082t.esidoc.fr>

Portail du CDI accessible sur
<http://www.netvibes.com/cdicornat>

Ou à partir du site du lycée, onglet CDI

Missions

- Le CDI est un lieu de ressources et un lieu de travail et de recherches accessible tous les jours aux élèves, enseignants et personnels du lycée.
- Les enseignantes documentalistes contribuent au développement de l'autonomie des élèves en les initiant à :
 - l'utilisation des ressources documentaires
 - à la maîtrise de l'information par la pratique de toutes les formes de lecture et la connaissance de tous les supports d'information.



Règles d'or du CDI

- On vient au CDI pour lire, faire une recherche documentaire, ou travailler dans le calme
- Le CDI est un lieu calme : **les bavardages sont interdits.**
- **La nourriture, les boissons sont interdits.**
- **Le téléphone portable est interdit**, sauf exceptionnellement pour un usage pédagogique motivé après accord d'une documentaliste
- Après chaque utilisation, on range correctement les documents utilisés.
- Avant de quitter le CDI, on laisse sa table propre (papiers à la poubelle), on range sa chaise, on éteint la lampe.
- On se déplace silencieusement. On attend d'être à l'extérieur pour parler à voix haute

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi
8h30 à 18h
Mercredi
8h30 à 12h30
Vendredi
8h30-17h

PRÊT

- **Les fictions , les livres documentaires et les manuels scolaires** peuvent être empruntés pour une durée de **3 semaines**
- Dictionnaires, encyclopédies et périodiques **sont exclus du prêt.**



Utilisation des salles et du matériel informatique

- Les ordinateurs sont réservés à un usage pédagogique
- Il est interdit de débrancher les postes du CDI et de brancher un ordinateur personnel sur le réseau du lycée.
- L'accès en autonomie à la petite salle audiovisuelle est limité à 10 élèves. Priorité donnée aux travaux de groupes
- L'accès à la grande salle de travail/réunion est réservé aux classes accompagnées d'un enseignant